

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024**

Etaient présents : M Bruno HAMEL, M Michel HOUSSIN arrivé à partir de la délibération n°05, Mme Roselyne CHAMPVALONT, M Joël BEUVE, Mme Emilie LAURENT, M Christian VILDEY, M Rémy VILDEY arrivé à partir de la délibération n°03, M Cyril DEPERIERS, M Francis LEVAVASSEUR, M Germain SUBLIN, M Bertrand SAUVAGE, Mme Laurence RAULLINE, Mme Karine CHAUVIN.

Absente excusée : Mme Angélique SIMON.

Absente : Mme Céline BRUNETEAU

M Joël BEUVE a été élu secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

**PROCES-VERBAL**

Le conseil municipal valide le procès-verbal du 17 septembre 2024.

**Del n°01 – 15/10/2024 – DROIT DE PREEMPTION AN 184**

Vu la demande d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévu par le code de l'urbanisme du 12 septembre 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**NE FAIT PAS VALOIR** son droit de préemption pour l'immeuble AN 184.

**Del n°02 – 15/10/2024 – COLUMBARIUM : AGRANDISSEMENT**

Considérant qu'il reste que deux cases à vendre dans le columbarium,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire des demandes de devis pour soit faire un second columbarium à l'identique à deux étages soit une extension d'un ou deux étages par le haut.

**Del n°03 – 15/10/2024 – DEVIS COMPLEMENTAIRE VOIRIE**

Vu la délibération n°01 du 17 septembre 2024 acceptant le devis de l'entreprise Eurovia d'un montant de 29 106,73 € HT soit 34 928,08 € TTC,

Considérant que la voirie la Bedaine avait également la nécessité de réfection et que le budget le permet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le devis complémentaire de l'entreprise Eurovia pour un montant de 13 081,84 € HT soit 15 698,21 € TTC,

**AUTORISE** M le Maire à signer ce devis et toutes les pièces nécessaires à cette affaire,

**DECIDE** le virement de crédits suivants :

Budget communal – investissement

Dépenses	231 op 66 Immo. Corp. En cours op Travaux église	- 5 430 €
Dépenses	231 op 78 Immo. Corp. En cours op Travaux voirie	+ 5 430 €.

**Del n°04 – 15/10/2024 – DEVIS PARQUET SALLE DE CONVIVIALITE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réparer le parquet de la salle de convivialité et de le vitrifier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise TIRARD d'un montant de 4 208,40 € HT soit 5 050,08 € TTC pour la partie vitrification, le devis pour la partie réparation sera réalisé par l'entreprise après ouverture du parquet fixée en février 2025,

**AUTORISE** M le Maire à signer ce devis et toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

**Del n°05 – 15/10/2024 – CREATION COMMISSION LOTISSEMENT LE VIEUX CHÊNE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer une commission pour le lotissement le Vieux Chêne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**COMPOSE** la commission lotissement le Vieux Chêne comme suit :

- Bruno HAMEL,
- Joël BEUVE,
- Emilie LAURENT,
- Rémy VILDEY,
- Francis LEVAVASSEUR,
- Bertrand SAUVAGE,
- Laurence RAULLINE.

**Del n°06 – 15/10/2024 – CREATION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE VIEUX CHÊNE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'acquisition des parcelles cadastrées section AI numéros 349, 347, 346, 327, 194 et 196 destinées à l'aménagement d'un lotissement communal, il est nécessaire de créer un budget annexe.

Ceci exposé,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant la nécessité de créer un budget annexe pour les opérations concernant l'aménagement du lotissement « le Vieux Chêne » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CREE** un budget annexe pour l'aménagement d'un lotissement communal au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

**NOMME** ce lotissement communal « lotissement le Vieux Chêne »,

**DECIDE** que la nomenclature comptable de ce budget sera la nomenclature M57,

**DIT** que ce lotissement sera assujéti à la TVA, réel trimestriel,

**DIT** que ce lotissement sera suivi en comptabilité de stock,

**DECIDE** que le financement sera réalisé par l'autofinancement et l'emprunt.

**AMENAGEMENT ROUTE DE FEUGERES – DEVIS HYDROCURAGE**

N'ayant pas reçu le devis, ce point est reporté à la prochaine réunion.

**Del n°07 – 15/10/2024 – LOCATION D'UNE PARTIE DE BÂTIMENT 16 BIS VILLAGE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors des travaux de création du logement de la MAM, un local a été conservé permettant la réalisation de l'accès à l'étage au-dessus de la MAM pour son futur aménagement.

L'association les 1000 Pattes qui est locataire du logement de la MAM a demandé à pouvoir occuper ce local pour stockage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de louer à titre précaire une partie du bâtiment communal 16 bis village de l'Église à Saint-Martin-d'Aubigny,

**DECIDE** que cette location sera à titre gratuit,

**AUTORISE** M le Maire à signer tout document relatif à cette location.

**DECISIONS SIGNEES EN VERTU DE LA DELIBERATION DE DELEGATION DE MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE DU 25/05/2020 – Période du 18/09/2024 au 15/10/2024**

Décision n°35	18/09/2024	CCI OUEST NORMANDIE - Annonce et suivi repreneurs commerce, pour un montant de 450,00 € HT soit 540,00 € TTC
Décision n°36	02/10/2024	A VOTR'IMAGE - 3 Banderoles commerce, pour un montant de 384,00 € HT soit 460,80 € TTC
Décision n°37	11/10/2024	MICHEL LEPETIT - Remplacement double vitrage école, pour un montant de 1 160,59 € HT soit 1 392,71 € TTC
Décision n°38	11/10/2024	MICHEL LEPETIT - Réparation portes extérieures école, pour un montant de 1 629,44 € HT soit 1 955,33 € TTC
Décision n°39	11/10/2024	SARL EDT VANTOMME - Lamier et broyeuse haies, pour un montant de 749,60 € HT soit 899,52 € TTC

Décision n°40	11/10/2024	MESNIL SYSTEM - DPE, diagnostics plomb, électrique, loi Bouttin, pour un montant de 408,33 € HT soit 490,00 € TTC
Décision n°41	11/10/2024	DPC AUVRAY FRANCOIS - Remplacement chauffe-eau et sèche serviette logement 14 ter village de l'Eglise, pour un montant de 3 500,10 € HT soit 3 709,12 € TTC

### **DIVERS**

**Règlement cimetière** : actuellement, il est noté que « les cases de columbarium et les emplacements de cavurnes ne sont concédés qu'au moment du dépôt d'une urne. Elles ne peuvent pas être attribuées à l'avance. » Pour se conformer aux usages de la commune, il convient de modifier le règlement du cimetière afin d'autoriser la vente de cases de columbarium selon les mêmes conditions que les concessions à savoir la possibilité des les concédés avant le dépôt d'une urne.

**Révision SCOT** : présentation des documents qui ont servi de base de données pour l'analyse de la consommation foncière. Une rencontre aura lieu pour présenter la méthode et les résultats obtenus.

**Courriers village de Manne** : M le Maire donne lecture de deux courriers reçus d'habitants du village de Manne concernant des aménagements et entretiens de la voirie. La commission voirie a constaté que le creux n'est pas boucher mais peut être curé. Le chemin de terre ne peut pas être goudronné, quant à l'installation d'une buse, l'usage sur la commune est que le riverain fournisse la buse et les employés communaux la pose. Cependant, la pose d'une buse demande un entretien régulier afin qu'elle ne se bouche pas. Un rendez-vous sera proposé à l'habitant qui a fait cette demande.

**1 arbre 1 naissance** : 4 naissances pour le moment, opération reconduite lors de la cérémonie des vœux.

**Virement de crédits** : M le Maire rend compte de sa décision de virement de crédit prise par délégation du conseil municipal.

Budget communal – investissement

Dépenses 2111 Terrains nus - 411 €

Dépenses 231 Immo. Cop. En cours + 411 €.

**Rapport SDEAU50** : présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) et le rapport d'activité 2023.

**Rapport SDEM50** : Présentation du rapport d'activité 2023.

**Commerce bourg** : la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) s'occupe du suivi des repreneurs pour le commerce. Un couple est venu visiter, il reste à voir s'ils confirmeront leur candidature.

**Restaurant base de loisirs** : le liquidateur a accepté l'offre du BHV de Saint-Lô.

**Logement 18 village de l'Eglise** : les locataires arriveront le 1<sup>er</sup> novembre.

**11/11** : 12h00 départ de la mairie pour se rendre au monument aux morts.

**Vœux** : 12 janvier 2025.

**Date prochaine séance** : 21 novembre 2024 à 20h00.

Fin de la séance à 21h45.

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
HAMEL Bruno	
BEUVE Joël	